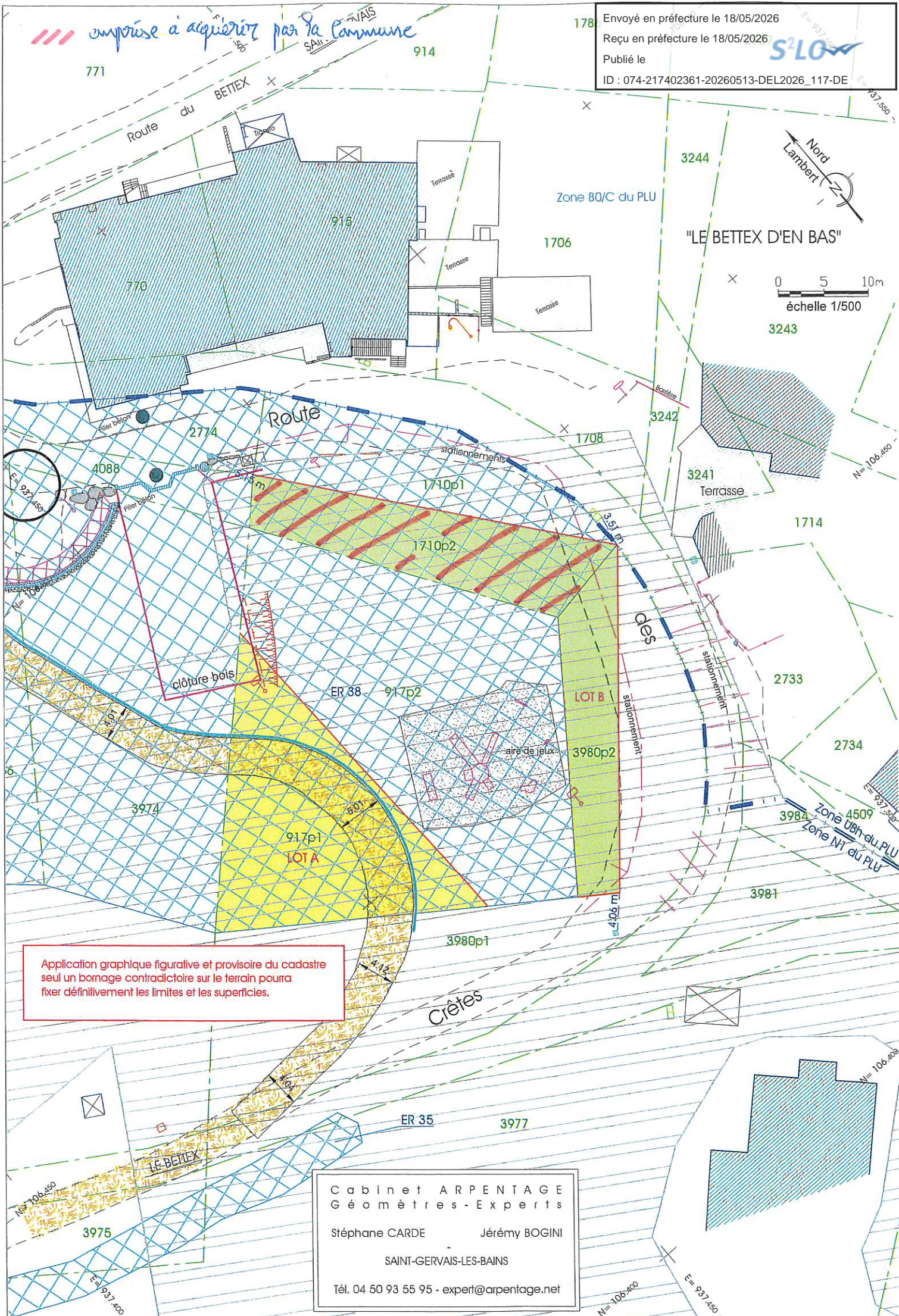


emprise à acquiescer par la Commune

Envoyé en préfecture le 18/05/2026
Reçu en préfecture le 18/05/2026
Publié le
ID : 074-217402361-20260513-DEL2026_117-DE



Application graphique figurative et provisoire du cadastre
seul un bornage contradictoire sur le terrain pourra
fixer définitivement les limites et les superficies.

Cabinet ARPENTAGE
Géomètres - Experts
Stéphane CARDE Jérémy BOGINI
SAINT-GERVAIS-LES-BAINS
Tél. 04 50 93 55 95 - expert@arpentage.net